

Envoyé en préfecture le 13/04/2026  
Reçu en préfecture le 13/04/2026  
Publié le  
ID : 001-210101739-20260408-2026\_063\_DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX AU PROFIT  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) (4.1)

**L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 28  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **31 mars 2026**  
Date d'affichage de la convocation : **31 mars 2026**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs PELLÉ, VENARRE, DESAY, CRUYENNINCK, REI (adjoints), Mesdames ASSENARE, LUZZI, CETTIER, BOUILLLOT, PONTILLE, GERVIER, PELLETIER, DE PANFILIS, GAYET-CHICHIGNOUD et Messieurs MORENO, ROBBEZ, CADOUX, SIGAUD, LOUHACHI, VAN VAEREMBERG, GALOYER, BOCQUET, FILLION (conseillers).

**Pouvoirs :**

M. LEVITRE donne pouvoir à Benoit CRUYENNINCK,  
Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Martine LUZZI,  
Mme VUILLIOT donne pouvoir à Véronique GILLET,  
Mme COSSARD donne pouvoir à Dominique COURT,  
M. PUGNET donne pouvoir à Zakaria LOUHACHI.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général de la fonction publique,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**VU** la note de synthèse et la convention annexée,

**CONSIDÉRANT** que la commune de Gex met à la disposition du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Gex du personnel titulaire et éventuellement contractuel (responsable du CCAS, assistante administrative, agent en charge du portage des repas à domicile et agent de service au foyer des Saints-Anges) et qu'il convient d'entériner cette mise à disposition par la signature d'une convention,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise à disposition des agents communaux au profit du CCAS, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028 inclus,

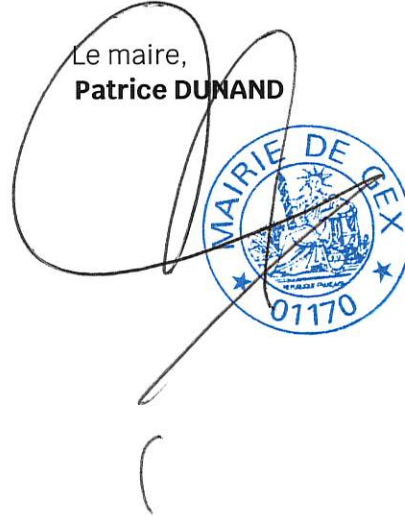
- **PRÉCISE** que cette convention sera renouvelable tacitement par périodes successives de 3 ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties trois mois avant le terme souhaité,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée de mise à disposition des agents communaux au profit du CCAS.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 08 avril 2026.

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 13 avril 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 13 avril 2026.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260408-2026\_063\_DEL-DE

